



Le dossier : ASH et RASED

Etat des lieux, revendications et perspectives... Pages 10 à 12



Bulletin de liaison hebdomadaire de la section des B-du-R du SNUipp-0,76 euros - 2, square Cantini 13291 Marseille cedex 6 - Tel 0491296030 - Fax 0491296032 - snu13@snuipp.fr



INFO Hebdo

13
SNUIPP
N° 670
4 juin 2014
ISSN 07638086



Rythmes,



programmes,



postes,



éducation prioritaire...

Quelle rentrée 2014 ?



C.A.P.D.
Les résultats du
Mouvement... P. 4 à 9



RYTHMES

Le SNUipp-FSU vote contre le décret Hamon

Le nouveau projet de décret de la réforme des rythmes a été présenté au Conseil Supérieur de l'éducation le 5 mai. En se limitant à libérer un après-midi par semaine, le nombre d'expérimentations possibles apparaît très réduit. Au vu des délais, très peu de communes pourront mettre en œuvre cette organisation (cinq matinées et trois après-midi). Pour le SNUipp-FSU, c'est donc trop peu et trop tard.

Le SNUipp-FSU s'est donc prononcé contre ce décret complémentaire parce qu'au final, il ne règle surtout pas la logique de cette réforme pensée à l'envers. En étant guidée par les contraintes du périscolaire et les capacités inégales de financement des communes, la réforme relègue au second plan le temps de l'école pour les élèves et la prise en compte des demandes des enseignants.

C'est pour cette raison que le SNUipp-FSU continue de demander la non généralisation de sa mise en œuvre. Il demande l'ouverture de discussions pour l'élaboration d'une toute autre réforme.

L'Éducation Nationale doit reprendre la main. La semaine scolaire doit s'organiser selon un cadrage national avec des possibilités de dérogations émanant des conseils d'école, le tout arbitré par les IA-DASEN.

Aujourd'hui, c'est un sentiment de

déception, quelquefois de colère, qui s'est emparé de la communauté éducative. Il y a urgence à prendre les mesures nécessaires pour améliorer les conditions d'enseignement et de travail avec des moyens à la hauteur des besoins. Notre école a besoin d'enseignants reconnus, bénéficiant de formation continue, exerçant leur métier dans des conditions satisfaisantes et sereines, avec un salaire en rapport avec leur niveau de qualification comme la journée de grève du 15 mai l'a réaffirmé.

Sur tous ces sujets, il faut très vite avancer. Ce serait avant tout cela une priorité au primaire dans le bon rythme.



Rentrée reportée : le rattrapage, c'est non !

Invoquant des raisons techniques, le ministre de l'Éducation Nationale a annoncé que la prérentrée des enseignants des écoles est reportée au lundi 1^{er} septembre et la rentrée des élèves au lendemain. Pour le SNUipp-FSU, il ne saurait être question que cette journée soit « rattrapée ».

La prérentrée est une journée indispensable à l'organisation des écoles et au fonctionnement des équipes enseignantes. Elle permet de préparer l'accueil des élèves dans les meilleures conditions : accueil des nouveaux enseignants de l'école, organisation du travail en équipe, organisation concrète de la vie scolaire (surveillance des récréations, répartition des locaux collectifs...) ou encore aménagement des classes.

Le ministre envisage d'ouvrir une discussion sur un éventuel rattrapage pour les élèves de la journée du 1^{er} septembre.

- Faire revenir les élèves à l'école une journée, le lundi 6 juillet n'a aucun sens. Pour le SNUipp, la fin de l'année doit avoir lieu le vendredi 3 juillet 2015 comme prévu.

- De plus, il ne saurait être question non plus pour les enseignants de "rattraper" sur deux mercredi après-midi.

Pour le SNUipp-FSU, c'est donc clair : **aucun rattrapage. Les familles et les personnels n'ont pas à faire les frais de ce dossier très mal géré par le ministère.**

CGT, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires, CFTC et FAFPT

Bilan de la réunion du 19 mai

avec Marilyse Lebranchu, ministre de la Fonction Publique

Déclaration des sept organisations syndicales :

« Les agents des trois versants de la Fonction Publique, fortement mobilisés lors de la journée du jeudi 15 mai, ont confirmé à la fois leur grand mécontentement et leurs exigences en matière de salaire et d'emploi public.

Sur la question de l'emploi, il faut sans attendre arrêter les suppressions qui aggravent les conditions de travail des agents et altèrent la qualité du service public rendu et, au-delà des secteurs déclarés prioritaires, créer les emplois nécessaires aux missions du service public. En outre, un renforcement des

mesures visant à réduire la précarité doit être mis en œuvre.

Sur la question du pouvoir d'achat, il y a nécessité à sortir de la situation intolérable du gel du point d'indice et urgence à augmenter la valeur de ce point. Ce sont ces exigences que nos organisations syndicales, dans le prolongement de leur action unitaire du jeudi 15 mai, veulent vous rappeler.

Elles attendent des engagements sur toutes ces revendications et tout particulièrement une réponse claire sur l'inscription immédiate à l'agenda social d'un rendez-vous salarial ayant pour objet principal la revalorisation du point d'indice.

Votre réponse, Madame la Ministre, pèsera, vous le comprendrez, sur notre implication dans toute négociation à venir sur les rémunérations et les carrières. »

En réponse, la ministre s'en est tenue à la perspective d'une discussion autour des salaires dans la Fonction Publique qui pourrait intervenir d'ici la mi-juin. Dans l'attente d'éléments concrets pour alimenter cette discussion, les sept organisations ont levé la séance.

Paris, le 19 mai 2014



**Les animaux malades
de la peste :**
(Jean de La Fontaine)

...Un Loup quelque peu clerc prouva
par sa harangue
Qu'il fallait dévouer ce maudit animal,
Ce pelé, ce galeux, d'où venait tout leur mal.
Sa peccadille fut jugée un cas pendable.
Manger l'herbe d'autrui ! quel crime abominable !
Rien que la mort n'était capable
D'expier son forfait : on le lui fit bien voir.
Selon que vous serez puissant ou misérable,
Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.



Le secrétariat du SNUipp 13

Christophe DORÉ, Christel VILLETTE, Claire BILLÈS et Florimond GUIMARD

Même anticipée, une claque, ça fait toujours mal !

Une énorme claque : c'est ce que nous avons reçu au soir des élections européennes ! Le FN, parti raciste, fasciste, xénophobe, homophobe et liberticide est pour la première fois arrivé en tête au niveau national.

Notre pays, historiquement celui des droits de l'Homme, celui des Lumières, sera celui qui enverra le plus de députés d'extrême-droite au parlement européen, tournant ainsi le dos aux valeurs constitutives de la République.

Comment a-t'on pu en arriver là ?

La réponse à cette question est bien évidemment politique. C'est dans l'absence de réponses sociales concrètes à une succession de crises économiques qu'est la 1^{ère} des explications. Quand, par des choix d'austérité renforçant les inégalités et détruisant les solidarités, on laisse les écarts se creuser entre les différentes classes, on ne peut qu'aboutir à un rejet des gouvernants qui en sont responsables.

Quand des responsables politiques de premier plan n'hésitent pas à faire leurs idées de l'extrême-droite et que d'autres ne s'en démarquent pas assez, on banalise ses thèses, lui offrant ainsi le plus sûr des marchepieds vers le résultat que nous venons de subir.

Les enseignants, porteurs essentiels de valeurs humanistes et dont l'une des missions est d'éduquer contre tous les

racismes, ne peuvent et ne pourront jamais l'accepter.

Loin de la résignation,

le SNUipp, dans et avec la FSU, continuera de combattre avec détermination toutes les idées nauséabondes de l'extrême-droite.

Le SNUipp-FSU 13 s'engage résolument, dès maintenant, dans ce combat. Il y consacra dès la rentrée prochaine une partie de ses moyens et de ses militants. Il s'engagera dans toutes les actions, dans tous les mouvements qui font de la lutte contre l'extrême-droite l'une de leurs missions.

Pour autant, il ne désertera pas le terrain de la défense des Services Publics, de l'Education et de nos salaires comme il l'a encore récemment fait, dans l'unité, le 15 mai.

Fort de sa position de syndicat majoritaire dans le premier degré, le SNUipp-FSU 13 poursuivra son engagement pour un Service Public d'Education fort, ambitieux et déterminé à réduire les fractures.

Pour l'heure, la réforme des rythmes scolaires annonce une mise à mal de nos conditions de travail sans, le plus souvent, apporter une amélioration pour les élèves. Ce dossier reste l'une des priorités du SNUipp-FSU qui, plus que jamais, demande la suspension d'une réforme menée à marche forcée pour un tout autre projet, s'appuyant sur l'expérience des personnels et respectueux de leurs conditions de travail.

Mouvement Principal 2014

une amélioration... mais deux tiers des demandes insatisfaites

À l'issue de la CAPD du 19 mai 2014, les premiers résultats des mutations intra-départementales laissent apparaître la difficulté de changer de poste pour nos plus jeunes collègues. En effet, sur 3354 participants (3411 en 2013) à cette phase initiale, seuls 1162 ont obtenu un poste à titre définitif (980 en 2013) et 104 à titre provisoire (106 en 2013). Ce qui laisse 1001 personnes sur leur affectation antérieure et 1087 collègues qui devront participer à la deuxième phase complémentaire, qui débutera mi-juin.

Certains secteurs géographiques (l'Est du département principalement) sont toujours très difficiles à obtenir sans un barème conséquent.

Les opérations doivent maintenant se poursuivre et notre attention se portera sur les effets du vœu géographique obligatoire, qui risque de pénaliser non pas les néo-titulaires, mais bien plus les barèmes compris entre 12 et 25 points, en affectants d'abord ces collègues sur les postes les moins demandés !

Les services de la DP traitent maintenant les demandes de temps partiel ainsi que

les affectations des Tdép, ou les autorisations d'exercer. Les circons aideront à la recombinaison des postes morcelés. Le serveur pourrait ouvrir entre le 16 et le 20 juin, pour des résultats autour du 26.

Notre application e-Mouvement sera à nouveau à votre disposition sur notre site ainsi que l'ensemble des délégués du personnel SNUipp-FSU13.

Congés Formation

Cette année, ce sont seulement 20 équivalents temps plein (ETP) qui ont été affectés au remplacement des congés formation, soit 240 mois attribués. Nous déplorons que les congés de 3 mois, qui jusqu'à présent n'impactaient pas le contingent, soient désormais déduits de ces 240 mois.

Ce contingent permet de prévoir le départ de 28 collègues, répartis par tranche d'AGS, sur un total de 289 demandes.

A noter qu'il ne faut pas hésiter à reconduire chaque année sa demande, car des points de renouvellement sont attribués (jusqu'à 5 renouvellements pris en compte).

Liste d'aptitude PE

Pour la première année, il a fallu classer les demandes d'inscription par barème, car 42 demandes avaient été faites et le ministère n'offrait que 30 possibilités. Pour rappel, le barème prend en compte l'AGS, la note doublée, un point éventuel pour direction, 5 points pour diplôme et 100 points pour départ en retraite.

Sachant qu'à l'heure actuelle, le corps des Instituteurs est en voie d'extinction (il ne reste que 244 instituteurs dans le 13) et que le métier est le même, quel que soit le corps, il est regrettable que toutes les demandes ne soient pas honorées lorsqu'elles sont formulées dans les règles.

ROYER	JOELLE	172,767
WARTBERGER	M.CHRISTINE	167,561
ROUX	DOMINIQUE	166,819
DESGROIS	DOMINIQUE	162,981
COULLET	J.PATRICK	162,933
ASSENS	JOSIANE	79,917
BONNERY	CHRISTINE	74,25
AVERLANT	CORINNE	71,914
JOUANNAUD	LAURENCE	70,986
BOURDIN	J.FRANCOIS	70,917
AUNE	P.LOUIS	69,15
CHARREYRE	NICOLE	68,972
ROUSTAIN	PHILIPPE	68,917
LEMEUR	CAROLINE	68,819
DELPUECH	GENEVIEVE	68,483
DUBOIS	CHRISTIAN	66,914
LORENTER	SYLVIE	66,833
CASTAGNER	ANNE	66,225
DEJESUS	PATRICIA	65,986
BOULO	DOMINIQUE	65,892
PONS	DANIELLE	65,822
BEATRIX	PHILIPPE	65,422
AGNOLI	VALERIE	63,893
MISITI	ROBERT	63,161
HOLTZRITTER	PATRICIA	62,875
SIGWALD	SYLVIE	62,856
VARNADORE	HELENE	61,897
PROUTTEAU	VERONIQUE	61,375
SANARES	CHRISTIAN	60,789
RUFFINI	SYLVIE	60,381

Mouvement des Référénts :

ASH 01	GS PONT DE L'ARCA AIX	MENORET Stéphanie (33)
ASH 01	GS LURIAN SALON	FERRE Marie-Pierre (21)
ASH 02	Collège Puget (MRS 4,10,11,13)	LE MENTEC Christine (43.922)
ASH 02	Collège Malraux (MRS 4,5)	BEC Françoise (35.900)
ASH 02	MDPH	DOMINICI Brigitte (35)
ASH 02	MDPH	MEURANT Olivier (33.328)
ASH 03	Collège Rimbaud (Les Pennes)	BAYONNAS Catherine (31.900)
ASH 03	Ecole Liourat Vitrolles	GARCIN Frédérique (53.417)
ASH 03	MRS 2,3,13	SPITERI Thierry (37)
ASH 04	Arles	BROC Damien (31.964)
ASH 02	Collège Vallon de Toulouse	SERVANT Lisbeth (33.892)
ASH 02	Bureau ASH	JEANNOT Sylvie (29.592)
ASH 03	CRDP	LENZI Edith (31.658)
ASH 03	Collège Wallon (Mlle 3,13,14,15)	SAPHAR Eric (43.917)

Mouvement des Conseillers Pédagogiques

ANTOINE	MARTINE	CPC SALON	26,644
AUREILLE	MAYEUL	CPC MLE 13	21
CAHOUR	ANNICK	CPC EPS GARDANNE	20,911
CHOVELON	ISABELLECP	ASH 04 (PRO)	30,394
DE MONSABERT	MARYVONNE	CPC GARDANNE	47,419
DEBILLY	J PHILIPPE	CPC MLE 05	19,964
PAIN	CECILE	CPC MLE 03	38,117
PARATALI	JOSIANE	CPC EPS MLE 06	30,417
PAULHAN	YOANN	CPC EPS MLE 03	21
PRIN	ANNICK	CPC LA CIOTAT	50,125
RIETHMULLER	HELENE	CPC MLE 07	21,378
VICTOR	LINE	CPC EPS MLE 08	28,183

Les résultats du Mouvement 2014

AIX EN PROVENCE			
BOUGHAREU	LUC	14991	Adj.Appli.éléém.
CADET	VERONIQUE	14589	Adj.Appli.éléém.
THOMAS	CHRISTINE	2968	CLIS
CROCI	CHRISTELLE	21,73	Adj.Cls.spéc.
ALLART	SEBASTIEN	121,94	Adj.Appli.mat
PRADIER	CELINE	13	Brig.Stg.FC
IHL	CLAIRE	1002,00	Adj.Cl.mat
JATTEAU	GUILAINE	12,68	Brig.cong.
FAURES-SOULET	GILLES	143,92	PSYR
THOMAS-MICHEL	CECILE	21	Brig.cong.
MEYNIER-MICHELLE	LAURENCE	33,5	Dirmat
CECH	CAROLINE	11,83	Brig.Stg.FC
DANIEL SEVE	CLEJIA	28,46	Adj.Cl.mat
LHORTE	SOPHIE	15	Ti.Dép.
BEN-HAMOU	AUDREY	13,89	Dirmat
LURON	KARINE	15,79	Brig.Stg.FC
BRUGNOU	ISABELLE	18	Adj.Appli.éléém.
CORRINNE	CORINNE	27,31	Adj.Appli.éléém.
GIORDANA	NATHALIE	34,89	Adj.Appli.éléém.
TERVIE	DEBORAH	20	Brig.cong.
RIZZON	FRANCOISE	37	Adj.Cl.éléém.
ALBERIC LAURENT (APPL)	E.E.A.		
ALBERIC LAURENT (APPL)	E.E.A.		
ALBERIC LAURENT (APPL)	E.E.A.		
APPAR	SESSD		
ARENE (APPL)	E.M.A.		
BEAUVILLE (LA)	E.M.PU		
CAMPRA	E.M.PU		
CELONY	E.E.PU		
CHATEAU DOUBLE	E.E.PU		
CHATEAU DOUBLE	E.M.PU		
COUTHERON FONTROUSSE	E.M.PU		
CUQUES (DE)	E.E.PU		
CUQUES (DE)	E.E.PU		
DEUX ORVIEAUX (LES)	E.E.PU		
DEUX ORVIEAUX (LES)	E.E.PU		
FIMISTRAL (APPL)	E.E.A.		
FIMISTRAL (APPL)	E.E.A.		
FIMISTRAL (APPL)	E.E.A.		
FIMISTRAL (APPL)	E.E.A.		
FLORALES (LES)	E.E.PU		
LOISON	21,83	Adj.Cl.éléém	E.E.PU
LOUIS-PENASSE	20,66	Dirmat	E.M.PU
ANDROSSIUGO	42,77	Adj.Cl.éléém	E.E.PU
PARRAIN	1,039,67	SONIA	E.M.PU
DHEM	36,26	BENEDICTE	E.M.PU
ESTEVE	30,89	AUDREY	E.E.PU
OLIVE	37,89	IRENE	E.M.PU
BOCOQUET	16,15	SANDRINE	E.E.PU
ASPIRANTO	16	AURELIE	Brig.cong.
BLOCH	1,037,00	BEATRICE	Brig.Stg.FC
KAHILAOUI	1,011,92	RADHIA	E.E.PU
RIFARD	38,87	MURIEL	E.E.PU
ANDRIANOELY	30	VOLA	Adj.Cl.éléém
MALFATO J	25	ULIE	E.M.PU
BROCHIER	38,5	MARIE-AIMEE	Adj.Cl.éléém
MARTHELY	54,59	GILBERTE	E.E.PU
PORPORA	40,92	ANTOINE	Brig.cong.
SONZOONI	16	SYLVIE	E.E.PU
ANTONETTI FOATA	22,5	DELIA	Adj.Cl.éléém
DESRENTES	19	VERONIQUE	Ti.Dép.
MARGERIN	17,99	LAURENCE	Brig.cong.
MATTEI-BLANCHARD HELENE	134	PSYR	E.E.PU
GIONO-SCHWEITZER			E.M.PU
GIONO-SCHWEITZER			
GRANETTES (LES)			
HENRI WALLON			
HENRI WALLON			
HENRI WALLON			
JACQUES PREVERT			
JEAN JAURES			
JEAN JAURES			
JEAN JAURES			
JEAN JAURES			
JEAN JAURES			
JEAN JAURES			
JOSEPH D'ARBAUD			
JOSEPH D'ARBAUD			
JULES FERRY			
JULES FERRY			
JULES FERRY			
JULES FERRY			
JULES SAAC			
JULES SAAC			
JULES SAAC			
JULES SAAC			
LAUVES			



GIGNAC LA NERTHE

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names like DRIGUES, MARCONINI, PELLERIN-AIME.

GRANS

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names like BEN MOUSSA, LABADIE, LAGANA.

GRAVESON

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes name ANDRE GERIN.

GRÉASQUE

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes name LAWRON.

ISTRES

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names like ALEXANDRE, BREMOND, MICHAUD.

LA CIOTAT

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names like FAVOT, MOURET, PEBAROT.

LA FARE LES OLIVIERIS

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names GUY, CALMETTES.

LA PENNE SUR HUVEAUNE

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names GUERIN, ESPANET, GUIDON.

LA ROQUE D ANTHONON

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names GAUCHENOT, PERRINE, BURTE.

LAMANON

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names POETTO, WICKMARIE.

LAMBESC

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names PETIT, TALLET, DELOOR.

LANCON PROVENCE

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names MAHOT, RAZZA, ROCQUES.

LE PUY STE REPARADE

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names PARA, ZYMEK, PALLART.

LE ROVE

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names MARTINEZ, GARDARIN.

LE THOLONET

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names BOISSONNIER, LEPLAT, VERGNAS.

LES MILLES

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names HERITIER, GOUGHAN, JULIEN.

LES PENNES MIRABEAU

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names ALFANO, YANNICK.

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names DAVID DOUILLET, DAVID DOUILLET, DAVID DOUILLET.

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names GEORGES BRASSENS, GEORGES BRASSENS, GEORGES BRASSENS.

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes name GRAVASON.

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes name EDOUARD AMALBERT.

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names CAMILLE PIERRON, CAMILLE PIERRON, CAMILLE PIERRON.

MALLEMORT

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names COQUILHAT, ROUXEL.

MARIGNANE

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names ALBEROLA, MEYNIARD, DOUCE.

MARSEILLE

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names CONTALX, NICOLAI, BLANCHETIERE.

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names BEAUSOLEIL, JACQUES PREVERT, JACQUES PREVERT.

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names COLOMBIER (I)ME LE, COLOMBIER (I)ME LE.

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes name LAMANON.

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names VENTARELLE (LA), VENTARELLE (LA).

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names LEI CIGALOUN, LEI CIGALOUN, LEI CIGALOUN.

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names ARC EN CIEL, LA QUIHO, SAINT CANADET.

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names FRANCOIS BESSOU, JACQUES DUCCILOS.

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names PALETTE (LA), PALETTE (LA), THOLONET MIXTE.

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names COLLINE DU SERRE, MARIE MAURON, MARIE MAURON.

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes name CENTRE DES CADENAUX.

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names Déch. Dirspéc, Adj.Cispéc, Adj.Cispéc.

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names Adj.Cispéc, Adj.Cispéc, Adj.Cispéc.

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names Adj.Cispéc, Adj.Cispéc, Adj.Cispéc.

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names Adj.Cispéc, Adj.Cispéc, Adj.Cispéc.

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names Adj.Cispéc, Adj.Cispéc, Adj.Cispéc.

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names Adj.Cispéc, Adj.Cispéc, Adj.Cispéc.

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names Adj.Cispéc, Adj.Cispéc, Adj.Cispéc.

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names Adj.Cispéc, Adj.Cispéc, Adj.Cispéc.

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names Adj.Cispéc, Adj.Cispéc, Adj.Cispéc.

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names Adj.Cispéc, Adj.Cispéc, Adj.Cispéc.

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names Adj.Cispéc, Adj.Cispéc, Adj.Cispéc.

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names Adj.Cispéc, Adj.Cispéc, Adj.Cispéc.

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names Adj.Cispéc, Adj.Cispéc, Adj.Cispéc.

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names Adj.Cispéc, Adj.Cispéc, Adj.Cispéc.

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names Adj.Cispéc, Adj.Cispéc, Adj.Cispéc.

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names Adj.Cispéc, Adj.Cispéc, Adj.Cispéc.

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names Adj.Cispéc, Adj.Cispéc, Adj.Cispéc.

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names Adj.Cispéc, Adj.Cispéc, Adj.Cispéc.

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names Adj.Cispéc, Adj.Cispéc, Adj.Cispéc.

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names Adj.Cispéc, Adj.Cispéc, Adj.Cispéc.

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names Adj.Cispéc, Adj.Cispéc, Adj.Cispéc.

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names Adj.Cispéc, Adj.Cispéc, Adj.Cispéc.

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names Adj.Cispéc, Adj.Cispéc, Adj.Cispéc.

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names Adj.Cispéc, Adj.Cispéc, Adj.Cispéc.

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names Adj.Cispéc, Adj.Cispéc, Adj.Cispéc.

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names Adj.Cispéc, Adj.Cispéc, Adj.Cispéc.

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names Adj.Cispéc, Adj.Cispéc, Adj.Cispéc.

Table with 4 columns: Name, Age, Status, and Party. Includes names Adj.Cispéc, Adj.Cispéc, Adj.Cispéc.



ASH et spécialisé

S'il existe bien tout un panel de structures de prévention et d'aide aux élèves en difficulté, ou en situation de handicap, force est de constater qu'au quotidien les moyens ne sont pas à la hauteur et que les enseignants gèrent le plus souvent « au mieux » et sont contraints de bricoler pour s'adapter, ce qui ne peut satisfaire personne. En effet, les conditions de travail des personnels qui doivent accueillir, dans des classes déjà chargées, sans aucune formation, parfois sans AVS, des élèves en situation de handicap ou ayant des problèmes comportementaux se sont énormément dégradées.



Si les recrutements d'AVS sont en augmentation, ils doivent pouvoir couvrir tous les besoins. La formation et la pérennisation de ces personnels sont tout autant indispensables, c'est pourquoi le SNUipp a lancé sa campagne « Pour une reconnaissance pleine et entière du métier d'AVS ».

Les difficultés viennent aussi du nombre trop restreint de places dans des parcours spécifiques : structures d'accueil ou secteur médico-éducatif, du manque de ressources pour les enseignants ordinaires qui ne peuvent plus bénéficier ni du conseil de collègues spécialisés ou d'animations pédagogiques spécifiques sur le sujet. De même, si l'intervention d'AVS en classe est un plus indéniable, travailler à deux ne s'improvise pas, ça s'apprend !

Un an après le rapport sur la « refondation de l'école », il nous a paru important de faire un état des lieux de l'ASH, et plus particulièrement des RASED.

L'ASH : des ressources irremplaçables pour les élèves et les enseignants !

FOCUS sur les RASED

Les RASED ont perdu 7000 postes en 6 ans, soit presque la moitié des effectifs. En 2013, l'examen du projet de Loi pour la refondation de l'école a permis des premiers échanges avec les syndicats et fédérations professionnelles sur ce sujet. Ils ont abouti à introduire des créations de postes RASED dans la programmation des moyens, tout en précisant que « *Les spécificités des missions et du fonctionnement des RASED seront réexaminées et s'intégreront dans une logique de complémentarité avec l'ensemble des dispositifs d'aide* ».

Cependant, il reste une inquiétude sur le nombre de créations de postes en cinq ans. Il faudrait à peu près 200 postes par spécialité et par an pour récupérer les départs en retraite !

Selon les départements, les cartes scolaires ont permis la réouverture ou non de poste RASED. Sans remettre en cause le « Plus de maîtres que de classes » (PDMQC), il faut néanmoins rappeler que ce dispositif a été

demandé pour permettre une autre pédagogie dans les classes, or, dans la circulaire, on le lie à la difficulté scolaire, au risque d'occulter les autres dispositifs d'aides aux enfants en difficulté et qu'il s'y substitue petit à petit. Selon les départements, certains DASEN et IEN créent la confusion sur

le terrain en enlevant des maîtres E ou G là où ils ajoutent des maîtres supplémentaires ou en refusant l'octroi de maîtres supplémentaires sur les écoles couvertes par un RASED. Dans d'autres départements, les DASEN ont redéfini les missions des RASED : dans la Mayenne ou en Ariège, l'aide est devenue indirecte, les quelques E du département ne travaillent plus au sein des écoles, avec les élèves, mais sont rattachés à une circonscription et répondent par téléphone aux questions des enseignants en difficulté face aux élèves, et vont aider aux PPRE, bilans...

S'il est acquis à ce jour que les RASED continueront d'exister, mais avec une évolution des missions dont les spécificités ont été définies dans les fiches métier en 2014, la loi ne donne qu'un « cadre » mais pas les modalités de fonctionnement pour les RASED, (les programmes étant révisés en 2015). Le

projet d'une nouvelle circulaire régissant les RASED est travaillé avec la DGESCO et les syndicats et celle-ci sera définitive mi juin.



L'ASH DANS LE 13 : Nous sommes loin du compte... continuons la bataille !

Les RASED : en 2012, lors de la carte scolaire, 60 postes E et 32 postes G ont été supprimés dans le département. Suite à l'élection présidentielle de 2012, à une large mobilisation et aux audiences du collectif RASED national avec le MEN et la DGESCO, la place des RASED a été réaffirmée. 12 postes E étaient ré-ouverts en avril 2013 dans notre département, les postes étant répartis sur certaines circonscriptions afin d'avoir « au minima » 2 postes E par circonscription, mais aucun poste G bien que le SNUipp-FSU13 les ait défendus auprès du DASEN.

La carte scolaire 2014 n'a pas permis de reconstruction des RASED puisqu'aucun poste n'a été créé. L'IA, interpellé par le SNUipp-FSU 13, nous a affirmé qu'aucun poste E ne fermerait suite aux départs en retraite des collègues, comme aucun des postes occupés par des non spécialisés. A ce jour, il reste 108 postes E, dont 16 postes pourvus par des collègues non spécialisés, 4 postes G sur des CMPP et 115 postes de psychologues scolaires. Dans la mesure où il n'y a plus de formation CAPASH E et G depuis 3 ans, que les collègues vont partir à la retraite, où est le « vivier existant » dont nous parle l'administration ? Seuls 2 départs en formation DEPS ont été actés. L'IA a indiqué que les départs en formation CAPASH E et G seraient revus l'an prochain... Le SNUipp-FSU 13 veillera et réaffirmera sa position car, pour que le dispositif RASED existe et qu'il soit conforme à ses missions, il est indispensable que cela se traduise par des réouvertures de postes et des départs en formation.

A l'initiative du SNUipp-FSU 13, un collectif RASED 13 a été lancé le 4 juin 2014. Réunissant les associations professionnelles (AME13, AFPEN13, ANCP13), les associations de parents d'élèves (FCPE, PEEP) et tous les syndicats, il va être une force collective de propositions et d'actions ...

Les « Plus de maîtres que de classes » ou maîtres PARE : Suite à l'audience du SNUipp-FSU 13 avec le DASEN adjoint ASH et un IEN ASH, la DA affirme que les 2 types de prises en charge sont différentes, le maître PARE étant dans la co-intervention, le maître E dans la remédiation. A la réponse de la DA « si les actions de prévention du maître PARE sont efficaces en amont, il devrait y avoir moins besoin de maîtres de RASED en aval », le SNUipp-FSU 13 réaffirme que les aides sont complémentaires et « non échangeables ». Cette version n'est pas conforme aux textes et ajouterait de la confusion là où certains IEN ne voient pas la différence et ne voudraient plus implanter des postes E là où sont les postes PARE.

SEGPA, EREA : 1 seul EREA et 31 SEGPA qui sont réparties dans le département, 5 collègues partiront en formation F, ce qui ne comblera pas les postes encore occupés par des non spécialisés. Comme pour les RASED, l'écriture d'une nouvelle circulaire définissant le fonctionnement des SEGPA est prévue pour la rentrée 2015. Le SNUipp-FSU a demandé une audience ministérielle afin de faire remonter les préoccupations.

CLIS : Cette année, 12 départs en formation D, alors que sur 137 CLIS, 50 postes sont occupés par des collègues non spécialisés. Lors de l'audience du SNUipp-FSU 13 avec le DASEN ASH, les conditions de travail en CLIS ont été évoquées : les élèves, difficiles à gérer, ne sont pas toujours dans les apprentissages scolaires et sont peu inclus dans les classes ordinaires. La DA reconnaît ces difficultés et tente d'améliorer le fonctionnement des CLIS en actant la présence d'AVSi pour les temps d'inclusion. La ministre de la réussite éducative et de la cohésion sociale avait d'ailleurs réagi à l'automne dernier en proposant des dispositifs « d'urgence » : 9 situations ont été vues et 7 ont déjà été résolues.



Enseignants Référents : 56 ER qui font le lien entre les familles et les professionnels autour de l'élève handicapé, tout au long de sa scolarité.

En septembre, 4 postes d'ER et une circonscription (ASH 4) ont été créés pour faire face aux nombres importants de dossiers à gérer. Lors de l'audience avec le DASEN ASH et IEN, les problèmes d'indemnités et de frais de déplacement ont été évoqués. Les collègues dénoncent la situation où, travaillant dans le 1^{er} et le 2nd degré, ils n'ont droit à aucune indemnité, le cadre général ministériel les conditionnant. Le SNUipp-FSU 13 s'engage à faire remonter la situation au MEN et proposera un groupe de travail à la DA pour avoir « un cahier des charges » des ER et un cadrage face à certains points administratifs.

Audiences, création du collectif RASED 13... le SNUipp-FSU 13 continue à œuvrer pour faire respecter les droits des élèves et des personnels !

Les diverses ressources spécialisées

(Nombre dans le 13)

Structures de prévention et remédiation

• **1er degré** : Les RASED comprenant les enseignants spécialisés E, G mais aussi les psychologues scolaires. Ils interviennent sur le temps scolaire selon des modalités décidées en équipe. Ils travaillent auprès des élèves qui ont des difficultés à comprendre et à apprendre alors que leurs capacités cognitives sont satisfaisantes et quand leurs comportements et la relation aux apprentissages ne sont pas adaptés aux attentes scolaires.

• **2nd degré** : Les SEGPA (31) qui accueillent des élèves présentant des difficultés scolaires graves et durables, sans déficit ni trouble du comportement, auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention et l'allongement des cycles.

Les structures d'accueil, il s'agit :

• **dans le premier degré, des CLIS** : Il existe 5 types de CLIS (137), en fonction du handicap : troubles des fonctions cognitives ou mentales (112), spécifiques des apprentissages (10), envahissants du développement (11), moteur (1), auditif (2) ou visuel (1).

• **dans le 2nd degré,**

- des ULIS : Unité Locale d'Inclusion Scolaire, pour les élèves relevant de handicap, notifié par la MDPH (43 ULIS Collèges et 13 ULIS Lycées)

- EREA : Etablissement Régionaux d'Enseignement Adapté (1), Classes (8) ou dispositifs relais (5)

Secteur Médico-éducatif :

Structures de prévention

• CMPP : Centre Médico-Psychopédagogique (20)

Structures de soutien, d'aide et d'accompagnement

• CAMSP : Centre d'Action Médico Social Précoce (12)

• SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (31)

• SSEFIS : Service de Soutien à l'Education Familiale et à l'Intégration Scolaire (2)

Structures d'accueil

• IME : Institut Médico-Educatif : Troubles du développement, de la personnalité et retard mental (33)

• CATTP (18) Centres d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel

• ITEP ; Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique (ex IR) (8): Troubles du comportement

• Centres scolaires en milieu hospitalier(4) et pénitentiaire (6)

ASH et spécialisé

Perspectives nationales



Le SNUipp-FSU est actif dans tous les groupes de travail pour défendre les droits et les missions des personnels, bilan des actualités :

RASED : une circulaire en cours de rédaction, devrait clarifier et réaffirmer les missions des enseignants spécialisés, la notion d'un pôle ressource de circonscription y sera certainement définie. Mais le positionnement des G et des psys, plus loin des écoles que celui du E sera à surveiller. Plus d'infos sur : <http://www.snuipp.fr/Circulaire-RASED-du-mieux-a>

Obligation réglementaire de service (ORS) des enseignants spécialisés : En réponse aux demandes du SNUipp-FSU, le ministère a ouvert le dossier des enseignants spécialisés. Pour un nombre non négligeable de personnels, ces mesures constituent un progrès et une clarification de leurs conditions de travail. Par contre, comme l'a signalé le SNUipp-FSU, certaines situations doivent être totalement revues tandis que d'autres ont été totalement oubliées.

CLIS-ULIS : un projet de nouvelle circulaire a été proposé début mai. Les CLIS et les ULIS deviendraient des ULIS école, collège ou lycée et seraient beaucoup plus inclusives. Les effectifs de l'ULIS seraient pris en compte dans les effectifs globaux de l'école.

AVS : Un projet de décret a été examiné lors du CTM du 13 mai, il prévoit la création d'AESH (accompagnants

des élèves en situation de handicap).

Il traduit les annonces du gouvernement faites à la rentrée sur le principe d'une professionnalisation des AVS. Le CDI et l'accès à un diplôme concerneront une minorité d'AVS. Pour le SNUipp-FSU, ce texte est loin d'être un satisfaisant. Cf <http://www.snuipp.fr/Accompagnants-des-eleves-en>

SEGPA : Plusieurs groupes de travail aboutiront à l'écriture d'une nouvelle circulaire définissant le fonctionnement des SEGPA pour la rentrée 2015. Pour le SNUipp-FSU, l'intégration des élèves au sein du collège ne pourra progresser qu'en s'appuyant sur la SEGPA et l'expertise d'enseignants formés et reconnus. Et de ce côté là, beaucoup reste à faire ! Cf le compte-rendu : http://www.snuipp.fr/IMG/pdf/cpte_rendu_gpe_de_travail_segpa.pdf



Stage « Externalisation et Médicalisation de la difficulté scolaire »

Fin mars, le SNUipp-FSU13 a organisé un stage autour de l'inclusion scolaire. Deux conséquences de la scolarisation des élèves à besoins particuliers ont été approfondies par les intervenants. Le premier, Stanislas Morel, sociologue à l'Université de St Etienne, a mis en relief les nouvelles formes de médicalisation de l'échec scolaire. Parents et enseignants se retrouvent isolés faces à des manières contemporaines de catégoriser les difficultés des élèves. Les recherches menées par S. Morel dans un centre de référence du langage nous montrent que la tendance est à une externalisation de la prise en charge de l'enfant hors de l'école, avec une inflation de préconisations masquant les origines socio-économiques des élèves les plus en difficulté. Le chercheur élargit alors son raisonnement en interrogeant la place toujours grandissante des neurosciences dans les débats qui traversent l'école, comme ce fut le cas lors du débat sur la lecture !

L'après-midi avec Frédéric Grimaud, chercheur à l'Université d'Aix-Marseille et enseignant en CLIS-TED, nous nous sommes interrogés sur les stratégies déployées par les enseignants de classe



ordinaire pour accueillir un élève en situation de handicap. Ses recherches montrent comment, avec une prescription déficitaire et des moyens en berne, les professeurs des écoles font preuve de ruses, d'ingéniosité, pour réussir malgré tout à travailler avec des élèves aux profils très différents des

autres enfants de la classe. Les solutions mises en œuvre, comme par exemple l'utilisation de l'AVS pour gérer un groupe d'élèves agités, nous rappellent combien notre métier est vivant, robuste, riche de l'inventivité des enseignants, et que, si la Loi de 2005 qui institue l'inclusion en classe ordinaire est généreuse, c'est souvent seulement grâce à l'énergie déployée par les collègues que la scolarisation des élèves en situation de handicap est possible.

Dans une période où les moyens pour fonctionner correctement en classe peinent à venir et où les officines privées sont à l'affût pour compenser les défaillances de l'Education Nationale, cette journée nous a permis de rétablir l'enseignant dans sa fonction essentielle, permettre les progrès de tous ses élèves.

Carte scolaire Beaucoup reste à faire...

Si le SNUipp-FSU 13 se félicite que le temps des suppressions de postes soit passé, il constate que la dotation de 115 postes allouée à notre département reste insuffisante au regard des besoins :

- baisse des effectifs dans les classes, notamment en maternelle
- reconstruction des RASED et développement de l'ASH
- renforcement des brigades de remplaçants pour assurer le remplacement des absences pour maladie et congés ainsi que pour redonner un élan indispensable à une formation continue moribonde
- augmentation des maîtres supplémentaires

Dans les écoles, les effets de cette dotation positive ne seront que très

peu ressentis... D'autant que 20 postes sont consommés pour régulariser des moyens mis en œuvre de manière anticipée en 2013-2014 !... le tout dans un contexte de hausse démographique (+ 1800 élèves à la rentrée).

L'Inspecteur d'Académie, qui a décidé 51 mesures d'ouvertures de classes pour 44 fermetures, aurait pu prononcer davantage d'ouvertures dès maintenant en diminuant sa réserve de rentrée qui est importante (40 postes). Cela pénalise les écoles qui devront, par une mesure retardée au mois de septembre, modifier leur organisation dans les premiers jours de la rentrée scolaire.

Ouvertures de classes ne pouvant se réaliser faute de local

Ce sont plus de 30 ouvertures qui ne pourront se réaliser faute de local alors que les seuils d'ouvertures étaient atteints.

Encore une fois, Marseille détient le triste record des ouvertures impossibles faute de local. 25 classes ne pourront ouvrir à la rentrée prochaine dans des écoles alors que leur saturation est évoquée chaque année depuis parfois plus de 20 ans.

Cette situation est particulièrement préoccupante pour l'hyper-centre de Marseille et notamment le 3^{ème} arrondissement (10 ouvertures non



réalisables).

Dans ce secteur, les parents et les enseignants sont mobilisés depuis la rentrée des vacances de printemps. Ils demandent un plan d'urgence pour la construction d'écoles et la rénovation de toutes les écoles vétustes.

Projets d'école Report obtenu

A l'occasion de la dernière CAPD, le SNUipp-FSU a demandé au Directeur Académique de prendre en compte les difficultés d'organisation liées à la mise en place des nouveaux rythmes, afin de différer la rédaction d'un nouveau projet d'école.

Cette demande, qui a également été portée au niveau national, a été acceptée, dans un contexte d'importantes réformes en cours (éducation prioritaire, programmes,...), et c'est un simple avenant au Projet 2011/2014 qui devra être établi à la rentrée par les équipes.

Rythmes scolaires à Marseille

En finir avec le perdant-perdant !

Dans un courrier adressé lundi 26 mai à toutes les écoles de Marseille, la mairie rappelle son opposition à mettre en place la réforme des rythmes, choisit le maintien de 4 jours de classe à la rentrée et confirme sa proposition de soutien scolaire de 16h30 à 17h30 suivi, « si nécessaire » d'une garderie jusque 18h.

Voilà ce que le maire de Marseille appelle "Marseille aide à la réussite scolaire" !

Le communiqué reçu lundi 26 mai dans les écoles n'a aucune validité.

En effet, la nouvelle organisation annoncée, même si elle fait référence de façon ambiguë à une réunion qui s'est tenue en présence de représentants de l'Etat et de l'Education Nationale ne précise rien quant à sa validation par la Direction Académique...

Dans le bras de fer engagé entre la Mairie qui n'a aucune ambition pour sa jeunesse et le gouvernement qui veut imposer sa réforme des rythmes, il s'agit d'une tentative de faire relayer par les écoles la décision de ne rien mettre en place...

L'indigence de ce projet, qui repose principalement sur le volontariat des enseignants pour assurer un soutien scolaire et des directeurs pour le coordonner, cache mal la seule préoccupation comptable et l'insuffisance des infrastructures culturelles et sportives, du réseau de centres de loisirs et des activités péri-éducatives pourtant posée à Marseille au-delà de la question des rythmes.

La réforme des rythmes n'était pas la priorité, comme l'ont souligné les actions menées avec les personnels depuis la rentrée. Le SNUipp-FSU s'opposera à ce qu'à Marseille, les enfants, les parents, les enseignants et les agents municipaux en paient l'addition.

A quelques jours de la sortie des classes, ils ne savent toujours pas comment se déroulera la semaine scolaire à la rentrée, avec les conséquences professionnelles et personnelles que cela implique.

Le SNUipp-FSU s'adresse à nouveau au Directeur Académique, au Maire et au Préfet **pour que cesse enfin la partie « de perdant-perdant » pour les élèves, les parents et les personnels.** Il exige que chacun, Mairie comme Direction Académique, prenne ses responsabilités.

Il n'est pas envisageable, dans ce contexte, d'imposer la réforme des rythmes à Marseille à la rentrée 2014 dans de bonnes conditions, tout comme il n'est plus possible de ne voir l'Education que sous un aspect budgétaire côté municipal et de se désintéresser à ce point de l'avenir de la jeunesse.



UNE BANQUE À MON IMAGE, ÇA CHANGE MON IMAGE DES BANQUES.

UNE BANQUE CRÉÉE PAR SES COLLÈGUES,
ÇA CHANGE TOUT.

Crédit  Mutuel

Enseignant

www.cme.creditmutuel.fr

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT AIX-MARSEILLE
 1, BOULEVARD SAKAKINI – 13004 MARSEILLE
 TÉL. : 0 820 025 649*
 COURRIEL : CME13@CREDITMUTUEL.FR
 6, PLACE JEANNE D'ARC – 13100 AIX EN PROVENCE
 TÉL. : 0 820 300 185*
 COURRIEL : CME13AIX@CREDITMUTUEL.FR

* 0,12 € TTC/min.



SNUIPP 13
 FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE

Bulletin d'adhésion 2013/14

NOM :
 NOM de jeune fille :
 Prénom :
 Tél. :
 Date de naissance :
 Sexe : M F

ADRESSE PERSONNELLE :
 Code postal Ville
 @MAIL (personnel).....
 @MAIL (école)
 Établissement scolaire

Emploi : Adj. Mat. Adj. Elem. Dir.cl. AIS Autre Echelon Temps partiel ? OUI NON Quotité %
 Nomination à titre DEF. à titre PROV.

Catégorie professionnelle

PE PE HClasse Instit. Instit. spé. PEGC PEGC HCI PEGC CE
 Etudiant PES Retraité(e) EVS /AVS

Je me syndique à la section des Bouches-du-Rhône du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC, afin de contribuer

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités,
 - au développement du service public d'Education,
 - au maintien de l'unité de la profession grâce à un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique, dans la Fédération Syndicale Unitaire.
 Je demande à la Section des Bouches-du-Rhône du SNU-ipp de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles ses élus ont accès à l'occasion des Commissions Paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/1/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès, en m'adressant à la Section des Bouches-du-Rhône du SNU-ipp, 2 square Cantini 13291 Marseille Cédex 06.

Le..... Signature

La cotisation à 34%

Les cotisations 2013-2014 donneront lieu à un reçu pour les revenus de 2014, reçu qui vous sera adressé en février/mars 2015 et qui vous permettra d'obtenir une réduction d'impôts de 66% du montant de votre cotisation

Montant de la cotisation..... euro
 par Chèque par virement en espèces
 par prélèvement fractionné (sans frais, étalé sur l'année scolaire)
 (ne pas oublier d'envoyer un RIB)

Première adhésion à 50%

PE	Ech	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
		Euro	95	95	152	161	170	181	193	206	221	238	255
PE hors classe	Ech	1	2	3	4	5	6	7					
		Euro	192	217	233	248	271	287	303				
Instituteur	Ech	3	4	5	6	7	8	9	10	11			
		Euro	141	144	148	150	155	162	170	182	200		
Instituteur spécialisé	Ech	3	4	5	6	7	8	9	10	11			
		Euro	147	149	154	158	161	169	177	188	207		
PEGC	Ech	7	8	9	10	11							
		Euro	169	178	188	198	211						
PEGC hors classe	Ech	1	2	3	4	5	6						
		Euro	177	186	197	210	238	255					
PEGC Cl. Excep.	Ech	1	2	3	4	5							
		Euro	237	256	269	286	302						

Directeurs < 10 classes: + 5 Euro 10 classes et +: +10 Euro
 SEGPA : +20 Euro Etablissement spécialisé : +40 Euro
 Retraités Indice < 500: 101 Euro Indice 500 < > 566 : 111 Euro Indice > 566 : 121 Euro
 PES, disponibilité, congé parental, congé formation : 95 Euro
 temps partiel : proportionnel au temps partiel (cotisation x taux) : 95 Euro minimum
 CPA : cotisation x 85 %
 EVS : 31 Euro



Appel du Conseil national du SNUipp-FSU du 14 mai 2014

Faire réussir tous les élèves constitue notre engagement quotidien et la mission qui nous est confiée par la Nation. Depuis deux ans, nous attendons les moyens concrets pour répondre à cette ambition. Or, le ministère a choisi de donner la priorité à une réforme des rythmes comme levier principal de la lutte contre l'échec scolaire et de la réduction des inégalités. Tout a été fait à l'envers. En étant soumise à la volonté des municipalités guidées par les contraintes du périscolaire et de leurs capacités inégales de financement, cette réforme relègue au second plan le temps de l'école pour les élèves et la prise en compte des demandes des enseignants. Il est incompréhensible que la révision des temps et celle des programmes scolaires (repoussée à 2015 pour la maternelle et 2016 pour l'élémentaire) n'aient pas été traitées ensemble.

L'Éducation nationale doit reprendre la main. La semaine scolaire doit s'organiser selon un cadrage national avec des possibilités de dérogations émanant des conseils d'école dans l'intérêt du service public d'éducation et non selon le bon vouloir des collectivités locales. Il n'est pas acceptable que la liberté de choisir ses horaires laissée à l'enseignement privé puisse, localement, mettre l'école publique en difficulté.

C'est pour cette raison que nous continuons de demander la « non généralisation » de cette réforme, la suspension de sa mise en œuvre partout où les équipes enseignantes l'estiment nécessaire et une réécriture complète du décret Peillon.

La réforme des rythmes n'était pas la priorité. Pour nous, les priorités sont ailleurs. Il est plus que temps de traiter des vrais enjeux de l'école publique: les conditions d'apprentissages des élèves et les conditions de travail des personnels avec des créations de postes à la hauteur des ambitions.

Il y a des urgences

La diminution des effectifs par classe, le renforcement conséquent des moyens de remplacement et de l'aide aux élèves présentant des difficultés sont aujourd'hui des nécessités incontournables. La réussite des élèves, l'amélioration des conditions de travail passent aussi par **du temps dégagé** pour les enseignants pour les travaux pédagogiques, la rencontre avec les parents... Pour cela, l'organisation des 108 heures doit être totalement revue avec **la fin des APC.**

Le ministère doit rétablir **une formation continue répondant aux besoins professionnels** des enseignants qui a quasiment disparu.

Notre école a besoin d'enseignants formés, reconnus, exerçant leur métier dans des conditions satisfaisantes et sereines et rémunérés à la hauteur de leur niveau de qualification. Dans un premier temps, **les rémunérations et perspectives de carrière doivent être alignées sur celles des enseignants du second degré.**

D'ores et déjà, la prochaine rentrée se prépare dans des conditions qui ne permettront pas d'améliorations pour l'école et ses personnels. **C'est une alerte sociale que nous lançons dès à présent pour la rentrée prochaine. Nous construirons les actions nécessaires. Pour nous, la question d'une grève nationale est posée.**

Moyens pour l'école, conditions de travail, salaires, le ministre doit maintenant répondre aux préoccupations et aux exigences des enseignants des écoles.

875 postes non pourvus au CRPE concours exceptionnel 2014 : le SNUipp-FSU s'adresse au ministre !

Les résultats du concours exceptionnel de recrutement des professeurs des écoles sont maintenant connus et montrent une situation sans précédent : 875 postes sont non pourvus à l'issue des épreuves d'admission, soit 10 % des postes ouverts au concours (voir tableau ci-contre). Seules huit académies sur trente font le plein.

La session 2013 avait déjà été marquée par une perte de 343 postes, essentiellement dans les académies de la région parisienne. Aujourd'hui, le phénomène s'amplifie. Dans l'académie de Versailles ce sont donc 252 postes non pourvus, à Créteil 142, à Lille 64 postes, à Toulouse 47, à Amiens 45, et encore 38 à Grenoble.

A la rentrée, le risque est grand de voir des classes sans enseignants ou des académies recourir à des vacataires contractuels, sans formation.

Le SNUipp-FSU s'est adressé au ministre de l'Éducation Nationale pour qu'il prenne les mesures nécessaires afin qu'aucun poste ouvert à ce concours ne soit perdu. Ces postes non

pourvus doivent être reportés sur le concours rénové 2014. En réponse, le ministère avance le recours à des listes complémentaires pour le concours 2014 rénové pour compenser les pertes du concours 2014 exceptionnel. Le SNUipp-FSU continuera d'être vigilant quant au devenir de ces postes.

Ce phénomène doit conduire le ministère à interroger les conditions de recrutement, de formation et l'attractivité du métier d'enseignant des écoles, qui souffre notamment de salaires sans rapport avec le niveau de qualification.

Le SNUipp-FSU exige une réforme ambitieuse de la formation des enseignants qui est un levier indispensable à la transformation de l'école et à la réussite de tous les élèves.

Académies	Postes ouverts au concours	Postes pourvus	Postes perdus
Aix - Marseille	300	273	27
Amiens	320	275	45
Besançon	100	89	11
Bordeaux	300	292	8
Caen	130	130	0
Clermont - Ferrand	100	100	0
Corse	30	30	0
Créteil	1120	978	142
Dijon	170	161	9
Grenoble	420	382	38
Guadeloupe	55	54	1
Guyane	155	112	43
Lille	510	446	64
Limoges	65	51	14
Lyon	450	439	11
Martinique	25	NC	NC
Montpellier	300	276	24
Nancy - Metz	130	117	13
Nantes	350	350	0
Nice	190	190	0
Orléans-Tours	310	284	26
Paris	240	214	26
Poitiers	200	200	0
Reims	120	112	8
Rennes	220	220	0
Réunion	220	220	0
Rouen	200	172	28
Strasbourg	220	182	38
Toulouse	300	253	47
Versailles	1250	998	252
TOTAL	8500	7600*	875*

Actualités



Journée de formation syndicale de la FSU13

Mercredi 25 juin 2014 (9h/17h)
au lycée Victor Hugo

3 Bd Desplaces 13003 Marseille

Comment lutter syndicalement contre les idées de l'extrême droite ?

Avec la présence de :

- Noël Daucé, président du centre de formation de la FSU, en charge de la lutte contre les idées de l'extrême droite,
- Joël Gombin doctorant en science politique à l'université de Picardie Jules Verne, auteur de plusieurs travaux sur les nouveaux visages de l'extrême droite notamment en région PACA
- Gérard Perrier témoin et acteur du combat mené contre le FN à Vitrolles (1997-2002)

Thèmes abordés :

- Les fondamentaux de la FSU
- L'évolution de l'extrême droite en France
- Eclairage européen
- Analyse du vote FN
- Prerogatives d'un maire : le cas de la mairie des 13/14èmes arrondissements de Marseille,
- Notre pratique syndicale dans l'éducation
- Quelle démarche syndicale et intersyndicale ?

Pour s'inscrire, contacter le SNUipp-FSU13 au 04 91 29 60 30 ou par courriel snu13@snuipp.fr

Le 26 juin, le Réseau Education Sans Frontières a 10 ans



- Parce que toutes les revendications qui ont fait le fondement du réseau il y a 10 ans sont malheureusement toujours d'actualité,
- Parce que les "étrangers" le sont de plus en plus, et de moins en moins bien accueillis,
- Parce que depuis 10 ans les mobilisations, petites et grandes, ont fait évoluer le regard sur les "sans-papiers", empêcher des expulsions et permis des régularisations,
- Parce que tout ce qui s'est fait à Marseille, dans le département et ailleurs, s'est fait grâce au fonctionnement en réseau, à la mise en commun des énergies, des compétences, des idées,

- Parce que la solidarité avec les sans papiers continue...

Le RESF organise une soirée festive le 26 juin à partir de 17 h, au local de Solidaires, (29 Bd Longchamp 13001)

Le SNUipp-FSU13, investi depuis 10 ans dans le RESF à Marseille, à Martigues, en Arles..., fidèle à ses mandats et valeurs, poursuivra son investissement dans le Réseau Education Sans Frontières et vous invite à participer à cette soirée.

Contacts : 06 31 32 48 65
resf13@no-log.org
www.educationsansfrontieres.org

Expéditeur :

INFO
Hebdo

SNUipp - 2, Square Cantini 13291 Marseille cedex 6 - Bulletin hebdomadaire de la section des Bouches-du-Rhône - Imprimerie SEILPCA Place E. d'Orves Marseille
CPPAP 0415S07295 ISSN 07638086

Dépot légal : 10/04/2006 - Directeur de Publication : Christophe DORÉ
N° 670 du 4 juin 2014

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp13. Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant, en nous adressant un courrier.



ASSURANCE MAE MOBILE PLUS

9€*
par mois

NOUVEAU

Un seul contrat d'assurance pour les **APPAREILS MOBILES** de toute la famille.

Adhésion immédiate sur mae.fr

ENGAGEMENT N°7 : PROTÉGER LES ENFANTS ET OFFRIR À CHACUN UN VRAI CONFORT DE VIE

À l'écoute des besoins exprimés par ses adhérents, la MAE lance MAE Mobile Plus. Pour 9 € par mois, assurez les appareils high-tech de toute votre famille (téléphone, ordinateur et console de jeux portables, tablette, lecteur MP3, appareil photo, GPS, caméscope...).

Exclusivité MAE : Numéro 1 de l'Assurance Scolaire, la MAE prend en charge les appareils mobiles volés à vos enfants mineurs lors d'une activité scolaire, y compris en l'absence d'effraction**.

* Sur la base d'un paiement par prélèvement automatique sur 12 mois et à partir de la seconde année.

** Garantie soumise à conditions. Détails dans les conditions générales.



Tous nos engagements sur mae.fr

MON PREMIER ASSUREUR